



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 8 octobre 2020 (18h30)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	44 + 1
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	02/10/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Damien BAYLE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Assia BAÏBEN-MEZGUELTI (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Catherine MICHALON), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE.

CC-2020-348 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Par délibération n°CC-2020-167 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020, Annonay Rhône Agglo a élu les membres du Bureau communautaire comme suit :

1 ^{er} vice-président	Richard MOLINA
2 ^{ème} vice-présidente	Sylvie BONNET
3 ^{ème} vice-président	Yves FRAYSSE
4 ^{ème} vice-président	François CHAUVIN
5 ^{ème} vice-président	Laurent MARCE
6 ^{ème} vice-président	Antoine MARTINEZ
7 ^{ème} vice-président	Ronan PHILIPPE
8 ^{ème} vice-président	Denis SAUZE

9 ^{ème} vice-président	Christophe DELORD
10 ^{ème} vice-président	Gilles DUFAUD
11 ^{ème} vice-présidente	Sylvette DAVID
12 ^{ème} vice-président	Damien BAYLE
13 ^{ème} vice-président	Denis HONORE
14 ^{ème} vice-président	William PRIOLON
15 ^{ème} vice-président	Laurent TORGUE
Maire de Bogy	Jean Yves BONNET
Maire de Brossainc	Christian MASSOLA
Maire de Colombier-le-Cardinal	Olivier DE LAGARDE
Maire de Saint-Clair	René SABATIER
Maire de Saint-Cyr	Martine OLLIVIER
Maire de Saint-Désirat	Thierry LERMET
Maire de Saint-Jacques-d'Attieux	Brigitte BOURRET
Maire de Saint-Julien-Vocance	Christian ARCHIER
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	Laurence DUMAS
Maire de Savas	Yves RULLIERE
Maire de Thorrenc	Christian FOREL
Maire de Vanosc	Dominique MAZINGARBE
Maire de Vernosc-les-annonay	Patrick OLAGNE
Maire de Vinzieux	Hugo BOLLEY
Maire de Vocance	Virginie FERRAND

Vu les dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, selon lesquelles « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.* »

L'ensemble des vice-présidents sont membres de droit du Bureau communautaire et tous les maires des communes d'Annonay Rhône Agglo participent au Bureau communautaire, dès lors qu'ils sont conseillers communautaires, et que chaque commune membre doit être représentée au Bureau.

Le Président propose que les conseillers communautaires auxquels une délégation sera conférée, soient également membres du Bureau. Il propose les candidatures suivantes pour les membres du Bureau autres que les vice-présidents et les maires :

- Danielle Magand CDD Habitat.
- Camille Jullien CDD Promotion et attractivité.
- Carlos Alègre CDD Via Fluvia.
- Antoinette Scherer CDD Marchés publics
- Catherine Michalon CDD Solidarités et insertion

Monsieur le Président rappelle que dès lors que l'ensemble des maires sera conseillé communautaire et membre du Bureau communautaire, le Bureau communautaire se substituera à la conférence des maires prévues par l'article L.5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales.

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°CC-2020-167 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020, portant constitution du Bureau communautaire,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCLAME ÉLUS membres du Bureau, après qu'il a été procédé aux formalités électives, les conseillers communautaires suivants, qui sont immédiatement installés dans leur fonction :

Président	Simon PLENET
1 ^{er} vice-président	Richard MOLINA
2 ^{ème} vice-présidente	Sylvie BONNET
3 ^{ème} vice-président	Yves FRAYSSE
4 ^{ème} vice-président	François CHAUVIN
5 ^{ème} vice-président	Laurent MARCE
6 ^{ème} vice-président	Antoine MARTINEZ
7 ^{ème} vice-président	Ronan PHILIPPE
8 ^{ème} vice-président	Denis SAUZE
9 ^{ème} vice-président	Christophe DELORD
10 ^{ème} vice-président	Gilles DUFAUD
11 ^{ème} vice-présidente	Sylvette DAVID
12 ^{ème} vice-président	Damien BAYLE
13 ^{ème} vice-président	Denis HONORE
14 ^{ème} vice-président	William PRIOLON
15 ^{ème} vice-président	Laurent TORGUE
Maire de Bogy	Jean Yves BONNET
Maire de Brossainc	Christian MASSOLA
Maire de Colombier-le-Cardinal	Olivier DE LAGARDE
Maire de Saint-Clair	René SABATIER
Maire de Saint-Cyr	Martine OLLIVIER
Maire de Saint-Désirat	Thierry LERMET
Maire de Saint-Jacques-d'Attieux	Brigitte BOURRET
Maire de Saint-Julien-Vocance	Christian ARCHIER
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	Laurence DUMAS
Maire de Savas	Yves RULLIERE
Maire de Thorrenc	Christian FOREL
Maire de Vanosc	Dominique MAZINGARBE
Maire de Vernosc-les-annonay	Patrick OLAGNE
Maire de Vinzieux	Hugo BOLLEY
Maire de Vocance	Virginie FERRAND

Conseiller communautaire déléguée	Danielle MAGAND
Conseiller communautaire déléguée	Camille JULLIEN
Conseiller communautaire délégué	Carlos ALEGRE
Conseiller communautaire déléguée	Antoinette SCHERER
Conseiller communautaire déléguée	Catherine MICHALON

PRECISE que le Bureau, qui comprend l'ensemble des maires, se substituera à la conférence des maires prévue par l'article L5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 15/10/20
 Affiché le : 15/10/20
 Transmis en sous-préfecture le : 15 OCT. 2020
 Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET

